

Un élève sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité au collège

■ Deux raisons essentielles motivent le changement de collège. Le déménagement de la famille en est la cause la plus courante. L'insatisfaction des familles vis-à-vis de la discipline, la sécurité ou l'aide en cas de difficultés scolaires constitue le second motif de mobilité scolaire. Celle-ci est d'autant plus fréquente que le niveau scolaire de leur enfant était faible en sixième. Par ailleurs, les élèves du secteur privé changent plus souvent de collège que ceux du secteur public.

Claudine Pirus, DEPP-B1

■ Parmi les élèves inscrits en sixième à la rentrée 2007 ([voir « SOURCE »](#)), un sur cinq (20 % soit 137 000 élèves) a changé d'établissement au cours de sa scolarité au collège et 16 % d'entre eux ont changé deux fois (ou plus) d'établissement, soit près de 23 000 élèves. La part d'élèves qui changent d'établissement augmente au cours de la scolarité : 6 % des élèves de sixième sont scolarisés l'année suivante dans un autre établissement. Cette part est de 8 % pour les élèves de cinquième et de 10 % pour ceux de quatrième.

Près de quatre élèves sur dix changent de collège en raison d'un déménagement

Les raisons de la mobilité scolaire invoquées par les familles sont de nature diverse et relèvent principalement de deux champs ([FIGURE 1](#)). Soit il s'agit d'un événement qui affecte l'ensemble de la famille (changement de situation familiale, mobilité professionnelle) et qui la constraint donc à déménager. Soit il s'agit d'une insatisfaction des familles vis-à-vis du collège : elles invoquent alors le manque de discipline et de sécurité, le manque d'aide en cas de difficultés scolaires, le niveau de l'établissement... Enfin, il peut s'agir d'une mobilité liée à une orientation spécifique (enseignement agricole, choix d'une option particulière) ou le souhait que l'enfant soit interne.

Plus de la moitié des familles (57 %) n'évoque qu'un seul motif de changement d'établissement, en premier lieu le déménagement. Quand les familles citent deux motifs (15 % d'entre elles), il s'agit principalement du climat scolaire (insécurité, indiscipline) et du niveau scolaire ou de l'aide apportée aux élèves en difficulté. Un peu moins d'une famille sur cinq ne donne aucun motif.

La cause de la mobilité scolaire la plus fréquemment déclarée par les parents est le déménagement. Ce motif est mis en avant par 37 % des familles ([FIGURE 1](#)). Il est parfois associé à des motifs proprement scolaires. Mais les parents qui, en plus du déménagement, évoquent des considérations scolaires (climat scolaire délétère, choix limité d'options, ...) sont de fait peu nombreux : pour plus de huit familles sur dix qui connaissent une mobilité résidentielle, le déménagement est l'unique raison invoquée.

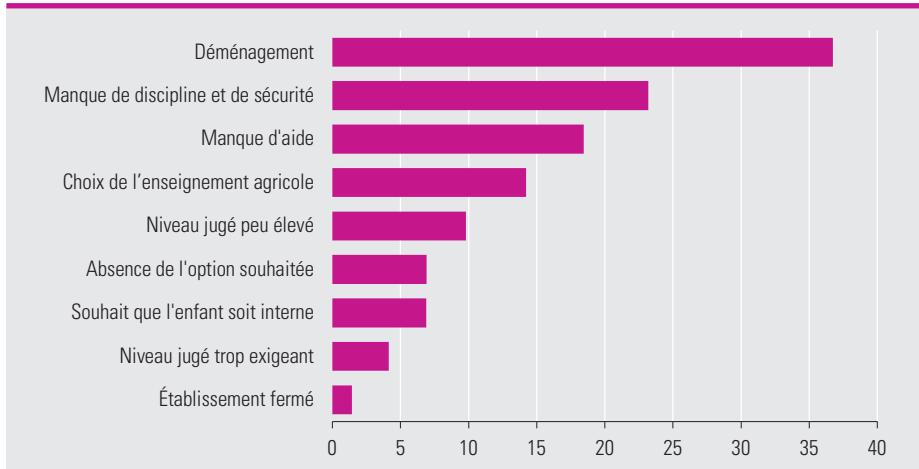
En cas de mobilité résidentielle, le changement de collège s'apparente à un choix contraint. Il dépend par exemple de la mobilité professionnelle ou de l'évolution de la configuration familiale. Un élève sur deux change d'établissement en raison d'un déménagement lorsqu'il connaît un changement de situation familiale entre l'entrée en sixième et la quatrième année de collège (séparation des parents, passage d'une famille monoparentale à une famille recomposée ou inversement, placement de l'élève à l'Aide sociale pour l'enfance), contre un

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberauté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1 – Les raisons de la mobilité scolaire invoquées par les familles (en %)



Lecture : la mobilité scolaire est liée pour 36,7 % des élèves à un déménagement.

Remarque : la somme des raisons invoquées n'est pas égale à 100 car certaines familles en citent au moins deux.

Champ : France entière, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 2007.

sur trois lorsque la situation familiale n'a pas évolué. Le fait de changer de collège est également corrélé avec la taille de la fratrie. À partir de deux enfants, la mobilité est d'autant plus fréquente que les familles sont nombreuses : ces familles sont plus souvent défavorisées, elles sont aussi plus sujettes au déménagement du fait de leur taille.

Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou recomposée changent plus souvent de collège

La mobilité scolaire dépend aussi de la structure familiale. Les élèves qui, en sixième, vivent avec un seul parent ou dans une famille recomposée ont jusqu'à deux fois plus de risques de connaître une mobilité scolaire : 30 % des enfants de familles monoparentales et 33 % de ceux des familles recomposées changent de collège, contre 17 % des enfants vivant avec leurs deux parents (FIGURE 2). Ces écarts s'expliquent non seulement par la configuration de la famille qui entraîne une plus grande mobilité résidentielle des enfants (passage du lieu de vie du père à celui de la mère ou inversement), mais aussi par la part plus élevée d'employés au sein des familles monoparentales et recomposées, catégorie sociale la plus concernée par la mobilité.

La mobilité s'explique aussi par l'insatisfaction des familles vis-à-vis du collège

Le manque de discipline et de sécurité est la deuxième raison évoquée par les familles en cas de changement de collège. Elle est citée par près d'un quart des familles (FIGURE 1). Cette raison est plus fréquemment évoquée lorsque les élèves sont scolarisés dans un collège public en sixième (26 % contre 15 % dans le secteur privé) (FIGURE 3). C'est même la principale raison mise en avant pour les enfants qui passent du secteur public au secteur privé (motif cité dans 52 % de ces cas-là).

La perception d'un niveau d'exigence trop faible ou trop élevé peut également inciter des parents à faire le choix d'un nouvel établissement pour leur enfant. En effet, quand certaines familles jugent le collège trop exigeant, d'autres au contraire trouvent que le niveau scolaire attendu y est peu élevé. Pour les élèves scolarisés dans un collège public en sixième, 2 % des familles donnent comme raison du changement d'établissement un niveau d'exigence trop rude contre 10 % des familles dont l'enfant fréquente un collège privé (FIGURE 3). À l'inverse, le manque d'exigence du collège est plus souvent évoqué pour les élèves du secteur public (11 % contre 7 %). Cette dernière raison est par ailleurs davantage mise en avant par les classes moyennes

2 – Part des élèves connaissant une mobilité au collège selon leurs caractéristiques sociodémographiques (en %)

	Situation de l'élève à l'entrée au collège	Changement d'établissement au cours du collège
Sexe de l'enfant		
Garçon		22,3
Fille		17,8
L'enfant vit...		
avec son père et sa mère		16,6
dans une famille monoparentale		29,6
dans une famille recomposée		33,1
en garde alternée		19,6
Taille de la fratrie		
Un enfant		19,1
Deux enfants		16,6
Trois enfants		20,1
Quatre enfants ou plus		24,5
Profession de la personne de référence		
Agriculteur		16,4
Artisan, commerçant		20,5
Chef d'entreprise		20,2
Profession libérale		13,3
Cadre		18,3
Professeur, instituteur		17,1
Profession intermédiaire		17,3
Employé		24,2
Ouvrier qualifié		20,9
Ouvrier non qualifié		21,4
Inactif		23,3
Diplôme le plus élevé des parents		
Sans diplôme		24,6
BEPC (brevet)		22,7
CAP		23,6
BEP		19,8
Bac professionnel		21,4
Bac général et technologique		18,9
Supérieur		16,9
Ensemble		19,5

Lecture : 22,3 % des garçons contre 17,8 % des filles ont changé d'établissement entre 2007-2008 et 2010-2011.

Champ : France entière, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 2007.

et supérieures : dans près de 15 % des cas, les enfants de cadres et professions libérales changent de collège pour un établissement jugé plus exigeant, soit en moyenne deux fois plus que chez les classes populaires (ouvriers, employés). Enfin, certaines familles recourent à un autre collège afin que leur enfant bénéficie d'options non enseignées dans le collège d'origine. Ainsi, 16 % des enfants d'enseignants changent d'établissement en raison de l'absence de l'option souhaitée. Cette part n'excède pas 8 % dans les autres catégories sociales, hormis

3 – Les raisons du changement selon le type d'établissement fréquenté en sixième et la profession de la personne de référence (en %)

	Déménagement	Choix de l'enseignement agricole	Absence de l'option souhaitée	Choix de l'internat	Manque de discipline et sécurité	Manque d'aide	Niveau jugé peu élevé	Niveau jugé trop exigeant
Type d'établissement en sixième								
Public	39,8	14,9	6,8	6,7	25,8	18,2	10,7	2,2
Collège public du secteur géographique	39,7	14,9	6,9	6,5	26,3	18,5	10,8	2,1
Autre collège public	40,3	14,9	6,4	7,9	22,9	16,6	10,1	2,6
Privé	27,4	12,3	7,2	7,4	15,3	19,1	7,1	10,1
Profession de la personne de référence								
Agriculteur	13,1	40,7	16,6	11,6	23,4	22,1	12,2	3,2
Artisan, commerçant	33,2	12,6	6,4	8,1	21,3	22,6	12,3	4,9
Cadre, profession libérale	43,0	3,2	7,7	5,8	20,7	15,5	14,6	5,7
Enseignant	35,4	6,3	15,5	7,8	23,1	15,1	11,3	3,0
Profession intermédiaire	34,5	11,3	5,5	4,5	23,8	18,9	10,2	4,1
Employé	43,7	13,8	6,0	6,8	18,1	16,0	7,4	3,4
Ouvrier qualifié	33,4	19,5	5,9	8,0	21,4	21,1	8,7	4,7
Ouvrier non qualifié	33,2	23,7	7,7	7,0	16,9	18,3	6,5	2,0
Inactif, non renseigné	42,3	8,6	7,9	6,5	23,4	10,7	5,3	3,6
Ensemble	36,7	14,2	6,9	6,9	23,2	18,4	9,8	4,2

Lecture : pour 39,8 % des familles dont l'enfant fréquente un collège public en sixième et qui va changer d'établissement, cette mobilité est liée à un déménagement.

Champ : France entière, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 2007.

chez les enfants d'agriculteurs (près de 17 %), ces derniers étant concernés par l'orientation en collège agricole ou en maison familiale rurale (**FIGURE 3**).

Des changements plus fréquents parmi les élèves les plus fragiles scolairement

La mobilité au cours du collège est marquée socialement. Elle est moins fréquente pour les élèves issus d'un milieu favorisé : 17 % des enfants d'enseignants et 13 % de ceux des professions libérales changent d'établissement, contre 24 % des enfants d'employés. De même, 17 % des élèves dont au moins un des deux parents a obtenu un diplôme du supérieur connaît une mobilité contre un quart des élèves dont les deux parents sont sans diplôme (**FIGURE 2**).

Mais les changements d'établissement concernent surtout les élèves les plus fragiles. Le taux de mobilité est de 27 % pour les élèves ayant obtenu les résultats les plus faibles aux évaluations de fin de sixième (élèves appartenant au premier quartile [**FIGURE 4**, voir « [en savoir plus](#) »]) ; il est seulement de 12 % pour les élèves ayant le niveau le plus élevé (élèves du quatrième quartile). Ce résultat se vérifie d'ailleurs quelle que soit la catégorie sociale de l'élève : lorsque les enfants de cadres et d'enseignants appartiennent au

premier quartile, 30 % d'entre eux changent de collège, contre 13 % de ceux du quatrième quartile ; pour les enfants d'ouvriers, ces pourcentages sont respectivement de 28 % et de 10 % (**FIGURE 4**). En outre, les enfants des familles qui expriment leur insatisfaction comme motif de changement d'établissement, font plus souvent partie des 25 % d'élèves les plus faibles en fin de sixième (**FIGURE 5**). Certains parents attribuent en partie les faibles résultats de leur enfant au niveau ou au climat scolaire du collège. Le changement d'établissement est alors perçu pour ces familles comme une chance d'amélioration des résultats de leur enfant. Le « manque d'aide en cas de difficultés scolaires » est cité par 18 % des parents (**FIGURE 3**). Cette raison est évoquée par 46 % des parents lorsque leur enfant est de faible niveau, et par 6 % d'entre eux si leur enfant est parmi les meilleurs (**FIGURE 5**).

Les redoublants sont plus sujets à la mobilité scolaire

Plus la durée du parcours scolaire est longue, plus les élèves sont mobiles : ainsi, 34 % des élèves ayant redoublé à l'école primaire ou au collège connaissent ensuite un changement d'établissement contre 15 % des élèves n'ayant jamais redoublé. Par ailleurs, les redoublants

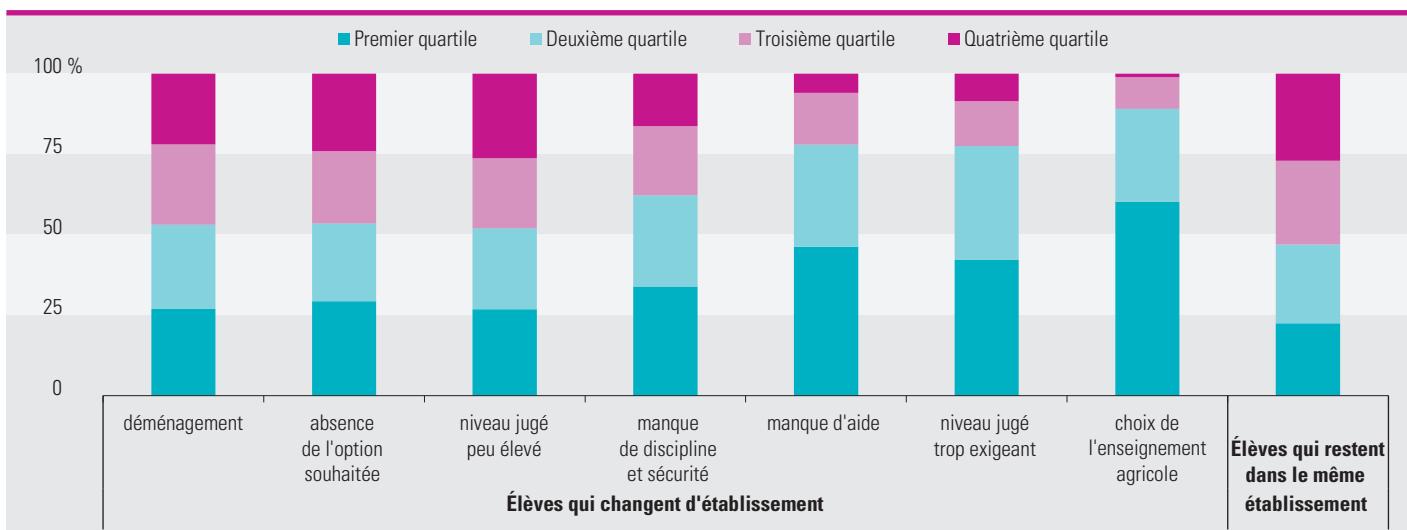
sont près de quatre fois plus nombreux à changer d'établissement au moins deux fois (7 % contre 2 %).

Cette plus grande mobilité s'explique en partie par les résultats scolaires plus faibles des élèves ayant redoublé. Mais ce n'est pas la seule explication : même à niveau scolaire égal, un élève redoublant a une probabilité plus grande de changer de collège. Parmi les élèves les plus faibles (appartenant au premier quartile), le taux de mobilité s'élève à 35 % chez les redoublants alors qu'il est de 19 % pour les élèves « à l'heure ».

Meilleures élèves, les filles changent un peu moins de collège que les garçons

Les filles changent moins souvent d'établissement durant les années de collège (22 % contre 18 %) (**FIGURE 2**). Plusieurs facteurs expliquent cette différence. D'une part, les garçons sont davantage concernés par les difficultés scolaires (résultats moins bons, redoublements plus fréquents). D'autre part, ils s'orientent plus souvent dans des voies qui peuvent nécessiter une mobilité, par exemple le choix de l'option « Découverte professionnelle » en troisième ou de l'enseignement agricole dès la quatrième. Cette dernière raison est en effet plus fréquemment citée comme motif de mobilité lorsqu'il s'agit

5 – Niveau scolaire de l'élève à la fin de l'année de sixième selon le motif de changement évoqué (en %)



Lecture : parmi les élèves qui ont changé d'établissement en raison d'un déménagement, 27 % appartiennent au premier quartile des évaluations en sixième de 2008.

Champ : France entière, élèves entrés en sixième en 2007 et pour lesquels on a les résultats aux évaluations de 2008.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves du second degré recruté en 2007.

de garçons : 22 % contre 13 % pour les filles. Au-delà de ces différences d'orientation, les raisons qui motivent le changement d'établissement diffèrent peu selon le sexe.

Une mobilité scolaire plus élevée dans le secteur privé

Les élèves scolarisés dans le secteur privé en sixième changent plus fréquemment d'établissement : 23 % contre 19 % parmi ceux du secteur public. Ce constat se vérifie alors même que le secteur privé accueille des élèves socialement plus favorisés et meilleurs scolairement. La plus grande mobilité des collégiens du privé s'observe quels que soient les résultats obtenus aux évaluations en sixième de 2008. Mais, plus le niveau des élèves est faible, plus les écarts se creusent entre les deux secteurs. Parmi les élèves appartenant au premier quartile,

38 % de ceux scolarisés dans le secteur privé changent d'établissement au cours du collège contre 26 % dans le secteur public. Cet écart de 12 points est quatre fois plus élevé que lorsque la comparaison privé-public porte sur les élèves aux résultats les mieux assurés (dernier quartile) (FIGURE 6, voir « en savoir plus »).

Quand les élèves fréquentent un collège public en sixième, près des trois quarts restent dans le même secteur après le changement d'établissement (FIGURE 7, voir « en savoir plus »). Quant à ceux du secteur privé, ils sont environ un sur deux à se tourner vers le secteur public. En cas de déménagement ou d'insatisfaction, on peut penser qu'en raison d'une offre d'établissements plus faible que celle du secteur public, les familles ont plus de mal à trouver un autre collège privé à proximité de leur domicile. ■

en savoir plus

➊ Pour accéder aux FIGURES 4, 6 et 7, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

➋ Ben Ayed C., 2011, « À qui profite le choix de l'école ?, Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175.

➌ Chausseron C., 2001, « Le choix de l'établissement au début des études secondaires », *Note d'information*, 01.42, août.

➍ Héran F., 1996, « École publique, école privée : qui peut choisir ? », *Économie et statistique*, n° 293, pp. 17-39.

➎ Oberti M., 2007, *L'école dans la ville*, Presses de Science Po.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE

Le panel 2007

Le « panel 2007 » est un échantillon représentatif d'élèves entrant pour la première fois en sixième en 2007 et scolarisés dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou d'un département d'outre-mer. Les élèves ayant intégré une classe de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) au cours de leur scolarité

au collège n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Le panel 2007 permet de suivre la trajectoire scolaire des élèves et de repérer les différents moments-clés qui ont pu jouer un rôle important dans leur scolarité (orientation, mobilité scolaire et résidentielle, redoublement...). Par ailleurs, des enquêtes réalisées en 2008 et 2011 auprès des familles ont permis de recueillir des informations sur les changements éventuels d'établissement entre les années scolaires 2007-2008 et 2010-2011 ainsi que sur les raisons

qui les motivent. C'est sur cette information que s'appuie principalement cette étude. Les élèves du panel 2007 ont passé des évaluations standardisées en mai 2008 comportant cinq épreuves : la mémoire encyclopédique, les mathématiques, le traitement de phrases lacunaires, la lecture silencieuse et le raisonnement sur cartes de Chartier. À l'issue de ces évaluations, des scores ont été estimés et ont servi à construire un score global et standardisé qui est utilisé dans cette étude. ■